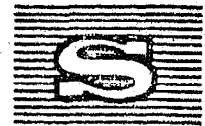


NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11056
28 octobre 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Force d'urgence
des Nations Unies

Constitution et commandement de la Force

1. Par sa résolution 340 (1973) du 25 octobre 1973, le Conseil de sécurité a décidé de constituer immédiatement sous son autorité une Force d'urgence des Nations Unies et par la résolution 341 (1973) du 27 octobre, il a décidé que la Force serait constituée conformément au rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 340 (1973), également en date du 27 octobre (S/11052/Rev.1).

2. Le 25 octobre, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a proposé certaines mesures provisoires destinées à permettre à la Force d'urgence de parvenir dans la région le plus tôt possible et le Conseil a autorisé le Secrétaire général à agir comme il le proposait.

3. En conséquence, le Secrétaire général a nommé immédiatement le général Ensio Siilasvuo, chef d'état-major de l'ONUST, commandant par intérim de la Force. Le quartier général provisoire du général Siilasvuo, dont le personnel appartient à l'ONUST, est installé au Caire.

Composition

4. Le Secrétaire général a également pris les dispositions voulues pour que du personnel militaire prélevé sur les contingents autrichien, finlandais et suédois servant dans la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre se rende immédiatement en Egypte pour former les premiers éléments de la Force, ceci avec l'accord des gouvernements des trois pays intéressés. Le Gouvernement de Chypre, ainsi que ceux de la Grèce et de la Turquie, ont été consultés et n'ont élevé aucune objection, sous réserve que les unités stationnées à Chypre et transférées à la Force soient remplacées rapidement. Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'est empressé de mettre gracieusement à la disposition des Nations Unies des appareils de la Royal Air Force pour transporter les troupes en Egypte.

5. Le premier appareil, transportant 35 militaires finlandais, dont le commandant du contingent, a quitté Chypre à 18 h 32 TU le 26 octobre. A son arrivée au Caire, ce contingent a été reçu par le général Siilasvuo, qui en a pris le commandement. La Force d'urgence se trouvait ainsi établie. Moins de deux heures après, d'autres appareils transportant des officiers et soldats de la Force des Nations Unies à Chypre (27 Autrichiens et 40 Suédois) avaient atterri et les vols se sont poursuivis ensuite à de fréquents intervalles.

6. Le 28 octobre à 6 heures TU, les effectifs de la Force étaient les suivants :

Autriche	166
Finlande	215
Suède	<u>204</u>
Total	585

En outre, 48 véhicules ainsi que de l'équipement et du matériel destinés aux contingents (au total 443 591 livres) étaient arrivés au Caire.

7. Le Secrétaire général a prié les trois gouvernements intéressés de prendre d'urgence des mesures pour augmenter leurs contingents de façon à parvenir à l'effectif d'un bataillon complet aux fins de la Force d'urgence des Nations Unies.

8. A la demande du Secrétaire général, le Gouvernement norvégien a accepté de fournir des avions pour transporter les renforts suédois. L'Organisation n'aura aucun frais à payer pour cette opération.

9. Le Secrétaire général s'est également tenu en contact avec le Gouvernement irlandais pour que le contingent irlandais servant dans la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre puisse être transféré rapidement à la Force.

10. Comme il en a informé les membres du Conseil de sécurité, le 27 octobre 1973, le Secrétaire général a prié le Gouvernement canadien de fournir l'élément logistique de la Force.

11. Le Secrétaire général désire remercier tous les gouvernements qui ont contribué à la mise en place rapide des premiers éléments de la Force. Il saisit également cette occasion pour exprimer ses remerciements aux gouvernements qui ont proposé d'envoyer des contingents pour la Force. Comme il l'a indiqué dans son rapport au Conseil de sécurité (S/11052/Rev.1, par. 5 d)/, des consultations sont en cours en ce qui concerne l'envoi de nouveaux renforts.

Déploiement

12. La présence de l'ONU a été établie dans la région contrôlée par Israël à l'ouest de Suez avec l'arrivée, le 27 octobre, du premier contingent finlandais fort de 50 militaires de tous grades. Le gros des troupes finlandaises doit être déployé dans cette région le 28 octobre.
13. Dans cette même région, à la borne kilométrique 109 sur la route du Caire à Suez, des officiers supérieurs égyptiens et israéliens se sont rencontrés le 27 octobre, à 23 h 40 TU, en présence de représentants de la Force (le commandant du contingent finlandais et un officier irlandais du quartier général de la Force). L'échange de vues préliminaire a porté sur des questions concernant l'observation du cessez-le-feu, ainsi que sur des questions humanitaires.
14. Les premiers éléments du contingent suédois sont arrivés à Ismaïlia et ils seront renforcés incessamment.
15. Le contingent autrichien, qui se trouve actuellement au Caire, sera déployé dans la région des lacs Amers, au sud d'Ismaïlia, dès que le dispositif logistique nécessaire aura été mis en place.
16. Le commandant de la Force a engagé des pourparlers avec les autorités des deux parties et des dispositions propres à assurer la coordination sont actuellement mises au point avec les autorités égyptiennes et israéliennes.
17. Les observateurs militaires de l'ONUST, qui patrouillent la région, ont coopéré pleinement avec la Force. Le général Siilasvuo assure la coordination entre les opérations des deux corps.

Activités humanitaires

18. Aux termes du rapport du Secrétaire général approuvé par le Conseil /S/11052/Rev.1, par. 2 b)/, la Force "coopérera avec les activités humanitaires du Comité international de la Croix-Rouge dans la région". Le quartier général de la Force a pris contact à cet effet avec les représentants de la Croix-Rouge.
19. Lors de la rencontre mentionnée au paragraphe 13 ci-dessus qui a eu lieu les 27/28 octobre entre des officiers israéliens et égyptiens en présence de représentants de la Force d'urgence, il a été convenu qu'un convoi comprenant une centaine de camions conduits, en plusieurs groupes, par du personnel militaire de la Force, se rendrait d'un point situé sur la limite avant des positions égyptiennes sur la route Le Caire-Suez jusqu'à un point situé sur la rive occidentale du canal de Suez, en traversant le territoire tenu par Israël. Le contenu de chaque camion serait alors chargé sur des bacs ou sur des véhicules amphibies par un groupe de soldats égyptiens non armés qui franchiraient le canal à

cet effet. Des membres des forces israéliennes vérifieraient le contenu des camions au point de chargement, sous la surveillance de la Force et de la Croix-Rouge. Du personnel de la Force serait également stationné sur la rive orientale du canal pour surveiller le déchargement des bacs ou des véhicules amphibies.

20. Conformément à cet accord, un convoi de 125 camions s'est mis en route dans la matinée du 28 octobre et a atteint la limite avant des positions égyptiennes à 6 h 57 TU. A 8 h 20 TU, le premier groupe de 10 camions conduits par du personnel de la Force s'est engagé sur le territoire tenu par Israël.

x x x

21. Le Secrétaire général tient à rendre hommage au commandant par intérim de la Force, le général Siilasvuo, à son état-major et aux officiers et aux hommes de la Force, ainsi qu'au commandant et au personnel de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, pour la rapidité et l'efficacité avec lesquelles ils ont mené à bien les premières étapes du mandat confié à la Force d'urgence par le Conseil de sécurité.
